



Appel d'Offres (AO)

Travaux de remplacement du toit et du vitrage à l'emplacement de l'Entrée principale et de la Colonnade

N° de référence : NGC110697

N° de référence d'Achats et ventes : PW-17-00789081

13 septembre 2017

ADDENDA n° 2

Cet addenda fait partie des documents contractuels et doit être lu, interprété et coordonné avec toutes les autres pièces. Tous les coûts rattachés au contenu de ce document doivent être inclus à la somme totale du contrat. Accusez réception de cet addenda en insérant son numéro et la date sur le formulaire de soumission, plus précisément à l'article G.2.

1. Qui est responsable de la protection contre la foudre; est-ce l'Entrepreneur général ou l'Entrepreneur électricien ?
 - a. L'Entrepreneur général coordonnera la réfection du système de protection contre la foudre et ce, concurremment avec le Sous-traitant pertinent.
2. Prière de confirmer les taux de stationnement mensuels et (ou) quotidiens, lesquels étant disponibles par individu, au niveau de stationnement P2 du MBAC.
 - a. Taux de stationnement, selon ce qui suit :-
 - Au jour : 2,75 \$ la demi-heure, avec un taux maximum de 14 \$ par jour
 - Au mois : 200 \$
3. Annexe O – Section 01 0 00, à l'alinéa 5.1 – Appel d'offres – À l'alinéa 29 de la page 55. Prière de clarifier la portée de la note « Appel d'offres », dans laquelle est stipulé qu' « Aucun permis de construction n'est requis ». Il s'agit ici d'un conflit avec la section du devis et plus précisément, avec les Instructions générales.
 - a. Le MBAC peut confirmer ici qu'aucun permis de construction d'est requis.
4. Annexe T – Dessin de Thaler et (ou) dessin d'échafaudages volants et partie narrative de pièces d'ancrage au toit et (ou) de protection contre les chutes – Prière de clarifier si la portée du présent document est à des fins de renseignements et (ou) de coordination seulement ou s'il s'agit ici d'une partie intégrale de la soumission. Si les présentes font partie de notre prix de soumission, prière de confirmer s'il s'avère acceptable d'utiliser d'autres vendeurs ? En outre, s'il y a d'autres exigences structurelles en dehors des dessins de la société Swing Stage Ltd., prière de nous présenter un dessin et (ou) un croquis concis et clairs de l'acier requis ainsi que des travaux auxiliaires qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation complète de la présente partie des travaux de toiture.
 - a. Il s'agit ici de données présentées à titre informatif seulement; elles ne font pas partie de la soumission.



5. Section 3.3, 3.7 de l'Annexe O et articles 27, 28, 29, 30 et 31 de l'Annexe Q et ce, en rapport avec les notes de dessins et les dessins représentatifs – Prière de produire des devis clairs et concis en rapport avec les pièces composantes en métal et (ou) en acier de la structure du toit. Prière aussi de présenter une coupe transversale complète de la toiture, pour ainsi montrer la portée de ces membrures ainsi que les détails de fixation proposés à l'emplacement de membrures existantes.
- a. La portée de la nouvelle construction de toiture vise la prévision d'un espace ventilé à l'arrière de la toiture en cuivre enduit de plomb. Les pièces composantes en métal sont décrites dans la section 07 65 00 du devis, comme suit :-
 - i. Article 27, selon la section 2.1.13 – Le soliveau modifié se doit d'inclure des trous d'évent de 10 mm et ce, à 50 mm d'entre axes. Les dimensions peuvent faire l'objet de mesures à l'échelle dans les dessins.
 - ii. Article 28, selon la section 2.1.10. Les dimensions peuvent faire l'objet de mesures à l'échelle dans les dessins.
 - iii. Article 29, selon la section 2.1.13. Les dimensions peuvent faire l'objet de mesures à l'échelle dans les dessins.
 - iv. Article 30, selon la section 2.1.14.
 - v. Article 31, selon la section 2.1.10; plures sur mesure et ce, selon les exigences. Les dimensions peuvent faire l'objet de mesures à l'échelle dans les dessins.
 - vi. Méthode d'attache, selon les descriptions comprises dans la section 3. Attacher les travaux inférieurs d'ossature au tablier existant en métal ondulé.
 - vii. Aucune coupe transversale complète du toit n'est disponible. Le détail compris dans la portion supérieure du toit est semblable à celui de la portion inférieure du toit et ce, selon les précisions à ce sujet dans le détail B6.29. Les photographies ci-après montrent une représentation de travaux de toiture semblables, comme suit :- 1) Toiture existante, avec éléments d'intérieur enlevés; 2) Travaux de reconstruction de toiture, à l'état terminé.



Toit semblable, avec ses éléments extérieurs enlevés



Construction de toiture semblable, à l'état terminé

6. Annexe O - 07 65 00 3.6 – Prière de produire un devis et des dimensions pour la nouvelle trappe de toiture proposée.
 - a. Prière de voir la feuille ci-annexée de données d'échantillonnage, pour ainsi retrouver la trappe d'accès en page 5.

7. Annexe U – Dessin et notes d'écran solaire « Tractel » - Prière de clarifier si la portée du présent document est à des fins de renseignements et (ou) de coordination seulement ou s'il s'agit ici d'une partie intégrale de la soumission. Si les présentes font partie de notre prix de soumission, prière de confirmer s'il s'avère acceptable d'utiliser d'autres vendeurs ? En outre, s'il y a d'autres exigences structurelles en dehors du dessin de la société Tractel, prière de nous présenter un dessin et (ou) un croquis concis et clairs de l'acier requis ainsi que des travaux auxiliaires qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation complète de la présente partie des travaux de toiture.
 - a. Il s'agit ici de données présentées à titre informatif seulement; elles ne font pas partie de la soumission.

8. Annexe W – Dessins de planification et de gestion des Installations 5/5, à l'alinéa 9 – Est-ce que l'échelle inamovible fait partie de la présente soumission ? Dans l'affirmative, prière de présenter des dessins clairs et concis ainsi qu'un devis pertinent à ce sujet.
 - a. Il s'agit ici de données présentées à titre informatif seulement; elles ne font pas partie de la soumission.



9. Annexe S - 8303-E-003 – Prière de confirmer que l’installation de protection contre la foudre fait partie de l’ampleur des travaux d’électricité pour la présente soumission et que les coûts s’y rattachant se devront d’être mis en ligne de compte dans leurs soumissions par toutes les parties soumissionnaires en tierces.
- a. Oui; il s’agit ici d’une installation qui fera partie de l’ampleur des travaux d’électricité. Par conséquent, les présents travaux devront être mis en ligne de compte dans leurs soumissions par toutes les parties soumissionnaires en tierce.
10. Section A.9.2 est maintenant remplacé par le texte suivante :
- A.9.2** Toutes les demandes de renseignements **devront (O)** être soumises le plus tôt possible pendant la période de soumission. Toutes les demandes **devront (O)** être reçues au plus tard **le 20 septembre 2017 à 11 h 00 (HAE)**. **Aucune réponse ne sera fournie** pour les questions reçues après cette date et heure.
11. Section A.9.5 est maintenant remplacé par le texte suivante :
- A.9.5** Les Soumissionnaires **doivent (O)** examiner sans délai tous les documents compris dans cette Appel d’offres et devront rapporter toutes erreurs, ambiguïtés et tout autre problème avant le **20 septembre 2017 à 11 h 00 (HAE)**.
12. Section B.2.3 est maintenant remplacé par le texte suivante :
- B.2.3** Toute les soumissions **doivent (O)** être déposées à l’adresse précisée ci-dessus avant la date et à l’heure de clôture indiquée, sauf si elles sont modifiées par la suite.

L’invitation prend fin : Le 29 septembre 2017
L’heure : 14 h 00 heures HAE

